

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 1

Artikel: Revue du génie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337852>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DU GÉNIE

Le 16 décembre dernier une centaine d'officiers du génie étaient réunis à Berne pour prendre congé de MM. les colonels Lochmann, chef de l'arme, et Blaser, instructeur en chef, tous deux démissionnaires pour raisons de santé.

A cette occasion, M. le colonel Lochmann a prononcé un discours dans lequel il a retracé l'histoire de l'arme du génie pendant les dix-huit années qu'il a passées à sa tête. Il a clos son exposé par un aperçu des mesures en cours d'exécution et de celles qui, selon lui, seraient encore désirables.

Que l'honorable chef de l'arme nous permette de le suivre sur ce terrain et si parfois nos remarques et nos *desiderata* ne coïncident pas avec les siens, qu'il veuille bien y voir une preuve d'intérêt au développement de l'arme et non un esprit de critique et de dénigrement.

Lorsque en 1882, M. le colonel Lochmann succéda comme chef de l'arme à M. le colonel Dumur, démissionnaire, l'organisation du génie était telle que la loi de 1874 l'avait créée.

Chacune des huit divisions d'armée avait son *bataillon du génie* qui comprenait, outre la subdivision du train :

Une compagnie de sapeurs à 153 hommes.

Une compagnie de pontonniers à 123 hommes.

Une compagnie de pionniers à 108 hommes.

Cette dernière se subdivisait en une section de télégraphe et une de chemin de fer.

Le matériel technique du bataillon du génie était le suivant :

Comp. de sapeurs : 2 chariots de sapeurs.

Comp. de pontonniers : 2 chariots de pontonniers.

1 forge de campagne.

5 haquets à chevaux.

10 haquets à poutrelles.

Comp. de pionniers :	1 voiture station.
	2 chariots à fil.
	1 chariot à câble.
	2 chariots de chemins de fer.
En outre :	2 chariots de mineurs, non répar-
	tis aux compagnies.

Cette organisation, d'une grande simplicité apparente, avait le défaut de réunir dans une même unité des troupes dont le but, et par conséquent l'emploi, étaient fort divers. Il en résultait une dislocation fatale des compagnies et l'impossibilité pour le commandant d'avoir son bataillon dans la main. C'est sans doute en partie pour cela qu'on avait jugé nécessaire d'avoir à l'état-major de la division un officier supérieur du génie avec le titre d'ingénieur de division.

A côté des bataillons du génie, il y avait encore les *pionniers d'infanterie*. Ceux-ci, véritables sapeurs par l'instruction et l'équipement, étaient attachés à l'infanterie à raison de 4 par compagnie, avec un sous-officier par bataillon et un officier et un chariot d'outils par régiment.

Toutes ces troupes étaient armées du fusil Peabody tirant la même cartouche que le fusil Vetterli de l'infanterie.

Cette organisation, malgré ses défauts, se maintint sans grandes modifications jusqu'à la loi de 1891 sur la création des corps d'armée. L'organisation actuelle date de l'ordonnance définitive du 28 décembre 1894 sur les corps d'armée. L'espace qui sépare ces deux dates fut rempli par des discussions nourries, parfois même passionnées. Un certain courant hostile au génie s'était manifesté en haut lieu et un avant-projet officiel prévoyait une forte réduction de ses effectifs. La *Revue militaire suisse* a publié, en particulier en 1894, de nombreux articles à ce sujet ; nous y renvoyons les lecteurs désireux de connaître les détails de cette polémique, où le génie finit par avoir gain de cause et par sortir de la lutte transformé mais non diminué.

Nous nous contenterons d'indiquer les points principaux de cette transformation.

Tout d'abord, il était hors de doute que le bataillon du génie, déjà peu maniable dans la division, devait disparaître du corps d'armée. Ses divers éléments devaient être rendus indépendants les uns des autres. Les sapeurs, inséparables de l'infanterie, devaient rester aux divisions ; les autres subdivi-

sions, plus spéciales, devaient être rattachées directement au corps d'armée ou à l'armée.

Quant aux pionniers d'infanterie, ils n'avaient pas donné les résultats qu'on en attendait et le vœu général était qu'on les rendit au génie pour en faire des sapeurs. C'est ce qui eut lieu, et de cette façon on put dédoubler les huit compagnies divisionnaires de sapeurs et former les huit *demi-bataillons du génie* tels qu'ils existent actuellement.

De même pour les pontonniers les huit compagnies accolées deux à deux formèrent pour chaque corps d'armée un équipage de pont à dix unités, soit 132 m. de pont.

Les huit compagnies de pionniers furent scindées en quatre compagnies de télégraphe attachées aux corps d'armée et quatre de pionniers de chemins de fer, réunies en un bataillon.

Les huit ingénieurs de division disparurent pour faire place aux quatre chefs du génie des corps d'armée.

Cette organisation est restée telle quelle depuis lors, sauf en ce qui concerne la compagnie d'aérostiers, de formation toute récente et non encore définitive ¹.

Du moment que six années d'expérience n'ont pas fait ressortir de défauts graves dans l'organisation, on est en droit de conclure avec le colonel Lochmann que le principe en est juste et qu'elle réalise un progrès marqué sur celle de 1874. Non pas qu'il n'y ait aucune critique à formuler mais, dans une armée de milices surtout, le mieux est l'ennemi du bien et toute réforme qui n'est pas indispensable est plus nuisible qu'utile.

Cependant, comme l'a fait ressortir le colonel Lochmann, il se pourrait que nous fussions obligés à bref délai de changer de nouveau de système. Déjà des voix autorisées ont réclamé la suppression des corps d'armée et le retour à l'organisation divisionnaire. Il est évident que dans ce cas la répartition des troupes du génie devrait être étudiée à nouveau. C'est surtout dans cette éventualité que nous nous croyons fondé à présenter les remarques suivantes sur l'organisation actuelle des troupes du génie.

Tout d'abord, à tout seigneur tout honneur, commençons par en haut. L'ordonnance de 1894 a donné à chaque corps d'armée un chef du génie et elle a eu raison, mais elle en a enlevé un à chaque division et en cela, croyons-nous, elle a

¹ Voir nos trois derniers numéros.

eu tort. Il est hors de doute qu'un divisionnaire a autre chose à faire que d'étudier des questions techniques; il a besoin d'avoir pour cela un officier spécialiste. On a pensé que le commandant du demi-bataillon du génie pourrait en tenir lieu et on a prescrit à cet officier, dont la troupe est en général disloquée, de se tenir le plus possible à l'état-major de division. Il en résulte pour cet officier — et pour sa troupe — une situation fausse. Aussi croyons-nous que, même si l'on ne modifie pas l'organisation des corps d'armée, il devrait y avoir à l'état-major de chaque division un officier supérieur du génie.

Oui, nous dira-t-on, mais où le prendre? A cela nous répondrons : au demi-bataillon du génie, si l'on n'en trouve pas ailleurs. Dans la pratique des manœuvres, le demi-bataillon du génie est presque toujours disloqué; ses compagnies, indépendantes toute la journée, ne retrouvent leur état-major de bataillon que le soir au cantonnement; ce n'est pas trop osé de dire qu'elles pourraient s'en passer complètement.

On a fait déjà et à maintes reprises la même remarque à propos des pontonniers. Un grand nombre d'officiers du génie préféreraient voir les deux faibles compagnies consolidées en une seule de 200-250 hommes. On aurait ainsi plus d'unité d'action et on ferait économie de cadres.

Quant aux télégraphistes leur organisation est intimement liée à la question du matériel qui est encore en suspens. En tous cas l'effectif réglementaire paraît bien adapté aux besoins du service. Il a été question de détacher des compagnies le service des signaux optiques qui a pris depuis quelques années une grande extension. Nous croyons que c'est à tort : la télégraphie optique chez nous a surtout pour but de suppléer à la télégraphie électrique lorsque celle-ci devient impraticable, par exemple en montagne; il faut donc que la même unité soit capable de faire à volonté l'un ou l'autre service.

Des pionniers de chemins de fer nous préférons dire le moins possible. Nous avons le sentiment qu'ils ne servent actuellement pas à grand chose et qu'on pourrait employer le personnel plus utilement ailleurs mais nous nous sentons trop peu compétent pour en faire la proposition.

Voilà en somme quels sont nos vœux pour l'organisation du personnel du génie :

Officiers supérieurs du génie à l'état-major de division.

Compagnies de sapeurs indépendantes.

Compagnies de pontonniers consolidées en une seule.

Pour ce qui est de l'*armement* de ce personnel, chacun sait qu'à l'heure qu'il est toutes les troupes du génie sont armées du fusil d'infanterie mod. 89.

A partir de l'année prochaine, les aérostiers et les compagnies de télégraphe recevront le fusil dit fusil court. Moins long de 20 cm., ce fusil est plus léger et surtout plus maniable que celui d'infanterie, point capital pour des hommes qui, dans la règle, travaillent en marche, le fusil en bandoulière. Cette arme, dont la hausse est graduée à 1200 m., suffit certes pour un combat défensif, le seul probable pour des troupes de ce genre.

Beaucoup d'officiers sont même d'avis qu'il y aurait avantage à armer du fusil court toutes les troupes du génie. Le sapeur, surchargé par ses outils, serait allégé, de même que le pontonnier, peu exercé à la marche.

Ce point de vue n'a cependant pas prévalu; on a fait ressortir, non sans raison, que le sapeur, soldat d'avant-garde, intimement lié à l'infanterie, doit être armé comme elle. Il peut se présenter des cas — nous pourrions en citer tirés des manœuvres de 1899 — où la compagnie de sapeurs se trouve, par le fait des circonstances, engagée dans un combat à grande distance où elle serait en état d'infériorité manifeste avec le fusil court. D'autre part, le pontonnier et le pionnier de chemin de fer, peu chargés et marchant peu, n'ont pas besoin d'être allégés et peuvent garder le fusil d'infanterie.

Bref, la question n'est pas encore complètement vidée; il est de fait que le sapeur est surchargé et que, jusqu'à présent, on n'a pas trouvé d'autre moyen de l'alléger. Il est donc probable que la question reviendra sur le tapis. Quelle que soit alors la décision prise, que ceux qui auront en mains l'instruction du génie se souviennent qu'il ne suffit pas d'avoir une bonne arme, mais que l'essentiel est de savoir s'en servir. Or, à l'heure qu'il est, on ne peut malheureusement pas dire que nos troupes du génie sachent se servir de leur arme comme elles le devraient. Il est vrai que, malgré le temps forcément restreint et l'installation défectueuse des places de tir, on obtient, dans les écoles de recrues, des résultats satisfaisants; mais ces résultats, hélas! ne se maintiennent pas. Par une anomalie dont

nous ignorons la cause, le soldat du génie, armé du même fusil que le fantassin, n'est pas astreint aux exercices de tir en dehors du service. Il en résulte un manque d'intérêt pour le tir, qui se traduit par de piteux résultats dans les cours de répétition, surtout pour les feux de magasin.

Il y a là une lacune qu'il conviendrait de combler au plus vite si nous voulons rester à la hauteur comme troupe combattante.

Passons au *matériel du génie*.

Ce matériel a été fort peu modifié jusqu'à ces dernières années. La réorganisation de 1894 s'est bornée à le grouper autrement.

A notre avis, ce groupement n'a pas été en tous points heureux. Nous avons rappelé plus haut que les pionniers d'infanterie étaient dotés de chariots régimentaires. L'équipement de ces chariots, qui consiste essentiellement en outils de terrassiers, montre clairement qu'ils n'ont jamais été destinés aux pionniers eux-mêmes, mais à l'infanterie. Pourquoi les a-t-on enlevés à celle-ci ? Nous ne savons ; mais nous ne sommes pas seul à croire qu'on ferait bien de les lui rendre au plus vite. De cette façon, l'infanterie aurait ses outils sous la main et le demi-bataillon du génie serait allégé de quatre voitures qui ne lui rendent aucun service.

Félicitons-nous par contre de la circulaire d'avril 1899, réglant la répartition du matériel aux compagnies de sapeurs. A l'avenir, chaque sapeur portera sur le sac un outil, pelle, pioche, hache ou cognée ; en outre, chaque compagnie reçoit un chariot de sapeur d'un nouveau modèle allégé. Ce chariot doit suivre partout la compagnie, tandis que les autres voitures restent au train de combat. Il y a certes là un grand progrès ; désormais, nous ne verrons plus de sapeurs sans outils comme cela arrivait si souvent autrefois. Il va sans dire qu'il y a des mécontents ; les uns trouvent les nouveaux outils trop légers ; d'autres — ceux qui les portent — les trouvent trop lourds ; d'autres enfin en contestent l'utilité, du moment qu'on a un chariot de compagnie. Ceux qui, comme nous, ont été obligés, dans un terrain difficile, de laisser leur chariot en arrière pour ne le revoir que la nuit, ne seront pas de ce dernier avis. Supposons d'ailleurs qu'un des conducteurs ou des chevaux de cet unique chariot soit mis hors de combat ; où seront nos outils ? Nous estimons donc qu'on a agi sagement en déplaçant nos sa-

peurs d'outils portatifs, et nous, qui avons eu maintes fois l'occasion de nous en servir, nous nous en déclarons satisfait. Le mode de suspension au sac demande cependant à être amélioré.

Quant au nouveau chariot de sapeurs, s'il constitue un progrès sur l'ancien, il nous semble cependant bien lourd encore avec ses 1600 kilos. En cherchant bien, on trouverait sans doute à l'alléger.

Signalons, comme une heureuse innovation, l'adoption en principe des appareils de pontage Pfund comme partie intégrante du matériel de sapeurs.

Les pontonniers ont aussi fait cette année un pas en avant dans la question du matériel. Depuis longtemps, la grande majorité des officiers de pontonniers réclamait la suppression de cette caisse ingouvernable, véritable *noie-chrétien*, qu'on appelle le ponton-corps. Cette année, enfin, il a été, dans une certaine mesure, fait droit à leurs réclamations. Désormais, l'unité de pont aura un haquet à poutrelles de plus, ce qui donnera sept unités à quatre voitures, plus deux haquets de réserve. Nous y perdrons — sans regret — trois pontons-corps par équipage. D'autre part, les pontons-becs seront légèrement modifiés et rallongés d'une courbe.

La transformation du matériel de télégraphe est toujours à l'étude.

Depuis quelques années, on emploie un nouveau câble de campagne dit portatif, mais, malgré de nombreux essais, on n'a pas encore trouvé un type satisfaisant de chariot à câble. En effet, pour une construction rapide, il faut que la voiture soit simple et légère; mais en la simplifiant et l'allégeant trop, on risque de ne pas pouvoir faire face à toutes les éventualités.

Il a été fortement question, à un moment donné, de supprimer tout le matériel à fil. Il a été surabondamment prouvé qu'avec le câble on construit mieux et plus vite. Le fil n'a donc, en somme, plus sa raison d'être et il est probable qu'on l'aurait déjà aboli si cela pouvait se faire d'un trait de plume. Mais ce matériel existe et il faudra bien l'utiliser, soit en élite, soit en landwehr, jusqu'à son usure complète.

La voiture-station, l'*omnibus* du télégraphe, a aussi failli disparaître; un moment, on a pu croire qu'elle irait prendre place au Musée national, à côté de la diligence du Gothard, avec la-

quelle elle a un vague air de parenté. Il n'en a rien été; le vieux véhicule a résisté à tous les essais qui ont été faits pour l'amalgamer avec le chariot à câble. Résignons-nous à le voir encore cahoter sur nos routes pendant quelques rassemblements de troupes.

N'oublions pas de mentionner le développement qu'a pris depuis quelques années le service des signaux optiques. Le triangle autrichien a fait place au disque français, qui lui-même a dû s'effacer devant les réflecteurs Mangin. Ces derniers appareils ont donné pleine satisfaction et des essais pour y adapter l'éclairage à l'acétylène ont eu de bons résultats.

Le matériel du chemin de fer est, comme d'ailleurs le personnel, insuffisant pour de grands travaux. En temps de guerre, il devrait, cela va sans dire, être supplémenté par le matériel des compagnies civiles.

Nous ne dirons rien des ballons, sur lesquels nos lecteurs ont été amplement renseignés par de récents articles.

Voilà donc, en résumé, les remarques que l'exposé de M. le colonel Lochmann nous a suggérées; mais il est une autre question que nous voulons aborder en terminant; c'est celle du *personnel d'instruction*.

Ce n'est pas tout que d'avoir une organisation, des armes, des outils, des voitures. Il faut encore et surtout que le personnel soit instruit tant dans ses devoirs de soldat que dans le maniement de ses armes et de son matériel, quels qu'ils soient.

Or c'est précisément là le point noir à l'horizon. Pendant l'année dernière, le corps d'instruction du génie a subi perte sur perte. Outre l'instructeur en chef, démissionnaire, deux instructeurs des plus anciens et expérimentés, le lieutenant-colonel Moccetti et le major Lang, nous ont été brusquement enlevés. Deux autres instructeurs, malades, ne pourront probablement faire cette année que peu ou point de service. Il ne reste donc pour aider dans sa tâche le nouvel instructeur en chef, que trois instructeurs de II^{me} classe. Même avec l'énergie infatigable de M. le colonel Pfund, c'est trop peu pour mener à bonne fin trois écoles de recrues, deux écoles de sous-officiers, une d'aspirants-officiers et plusieurs cours spéciaux sans compter les cours de répétition.

Ce qui aggrave encore la situation, c'est la difficulté qu'on éprouve et qu'on a de tous temps éprouvée à recruter des

instructeurs du génie. Se vouer à l'instruction représente pour le technicien capable un gros sacrifice pécuniaire; pour l'officier marié et sans fortune, une quasi-impossibilité. Aussi est-ce à grand'peine que jusqu'ici on a pu maintenir les cadres au complet, mais sans pouvoir former d'aspirants-instructeurs. Trouvera-t-on maintenant, du jour au lendemain, des officiers qualifiés et parviendra-t-on à combler les vides qui se sont produits si brusquement? Nous voulons l'espérer; mais, même alors, il manquera toujours à ces nouveaux venus la pratique du métier et la longue expérience de ceux qui ne sont plus.

Puissent les nouveaux chefs du génie avoir la main heureuse et trouver un personnel capable de les soutenir dans l'accomplissement de leur tâche! C'est là notre vœu de nouvelle année pour l'arme du génie.
